



## COMPÉTITIONS FUTSAL MISE au POINT



### TEMPS DE JEU

#### Article 1 de l'annexe 7.7 :

Il est fait application des lois du jeu officielles de cette pratique.

Commentaire : les lois du jeu officielles indiquent 2 périodes de 20 minutes de jeu effectif avec chronométrage électronique.

#### Article 5 de l'annexe 7.7 :

La durée des matches est fixée à 2 périodes de 25 minutes sauf si le chronométrage électronique est utilisé.

Commentaire : Si la salle ne dispose pas de chronométrage électronique ou s'il est déficient la durée du match est fixée à 2 périodes de 25 Minutes

### HIERARCHIE :

#### Article 3 :

La compétition se déroule sur 3 niveaux hiérarchiques dénommés D1, D2 et D3.

### MONTEES – DESCENTES :

Les règlements fédéraux interdisent dans toutes les compétitions de faire accéder en division supérieure toute équipe classée au-delà de la 4<sup>ème</sup> place dans sa compétition. Ces mêmes règlements interdisent la présence de 2 équipes du même club dans une division donnée sauf dans la dernière.

Par ailleurs l'article 7 de l'annexe 7.7 précise que si 2 équipes opérant en dernière série sont en situation de monter, seule celle désignée hiérarchiquement supérieure (équipe A par rapport à l'équipe B, ou équipe B par rapport à l'équipe C) pourra prétendre à l'accession.

**Le Secrétaire Général :**

**Richard RATAJCZAK.**